



Que faire pour ne pas perdre la garde de mes 2 filles?

Par **chaton1004**, le **04/08/2009** à **18:05**

Bonjour, rnj ai 33 ans deuxn fiolles d une premiere union de 9 ans et 7 ans le juge m a laisser la garde de mes filles et le droit de visites et d hebergement normal a leur père !j ai refait ma vbie et eu 3 autres enfants !rnj ai saist le jaf , pour une revision de pension alimentaire car le premier jugement me donnait aucune pension hors mon ex demande du coup la garde de mes 2 filles !en produisant des attestations d amis a lui qui me decrive comme une mauvaise mère ce qui n est pas le cas du tout! que dois je faire hormis produire des lettres por me défendre et surtout ne pas perdre la garde de mes 2 filles je passe le 10 septembre au tribunal, je compte aussi changer d avocat car la mienne pas motivée du tout!rnaider moi merci